EN ROUMANIE

Déclarations du général Antonesco au « Vœlkischer Beobachter »

Berlin, 15 octobre. — Le *Vœlkischer Beobachter* publie en première page une interview du général Antonesco.

Eloge de la jeunesse roumaine

On y lit notamment :

C'est à la jeunesse de la nouvelle génération, dont Cornelius Codreano incarne le martyre et la noblesse symbolique, que revient le mérite d'avoir entrepris sans hésiter une lutte âpre contre l'ancien régime. C'est cette même lutte que j'ai menée et que je poursuivrai, en brisant toute entrave, jusqu'à ce que nous ayons établi la structure nouvelle et définitive de la société roumaine et que le sens du mot « roumain » soit devenu une réalité. La réorganisation naturelle et organique de la société roumaine, qui doit être fondée sur les richesses du sol roumain et qui est une conséquence des luttes des derniers temps, nous donnera la possibilité de former une élite, dans le domaine économique également.

Ce que représente le régime national-légionnaire

Parlant du mouvement légionnaire, sur lequel s'appuie la nouvelle Roumanie, le général Antonesco déclare :

Le régime national-légionnaire de Horia Sima représente l'élément dynamique, signifie le droit à la direction de l'Etat pour tous, dans la mesure des mérites, de la sincérité des convictions et de la conscience des responsabilités. Ainsi que je l'ai déclaré dans mon discours, ce régime exprime une volonté de rénovation totale et organique du peuple roumain. Il ne s'agit pas d'un parti politique, limité à ses membres payés pour leur travail ; bien au contraire, tout ce qui est sain, fort, vigoureux et qui représente une force vitale dans un domaine quelconque, fait partie du régime national-légionnaire.

La question juive

Au sujet de la question juive, le général a dit :

A présent, c'est la fin de l'influence politique néfaste et de la puissance exercée par les forces occultes sur les chefs de notre Etat. En créant des conditions économiques naturelles, en procédant à l'assainissement de la direction financière du pays, en redressant la production roumaine, en jetant les bases d'une économie roumaine organique, nous arriverons logiquement à une solution radicale et définitive du problème juif.

L'adhésion à l'« axe »

Le général termine en rendant hommage aux idées et à la force politiques des puissances de l'Axe :

Notre adhésion à l'axe, dit-il, *signifie l'adhésion au monde nouveau, elle signifie un pas fait par le peuple roumain et le régime national-légionnaire dans la voie de l'avenir. Nous ne nous en écarterons jamais, car les intérêts de notre peuple exigent de nous la défense de ses droits nationaux éternels par les moyens les mieux appropriés à sauvegarder la civilisation de notre continent.*

Le pacte balkanique a vécu

Touchant, enfin, la question de l'attitude de la Roumanie à l'égard de l'alliance balkanique, le général Antonesco a déclaré que le pacte balkanique, tout comme le système des pactes européens en général, est suranné et ne sera plus jamais utilisé par la Roumanie.

La situation dans l'Europe sud-orientale vue de Budapest

Budapest, 15 octobre.— L'apaisement dans les relations hungaro-roumaines tient la première place dans la presse du matin qui, cependant, attache une importance de plus en plus grande au développement de la situation dans le Sud-Est de l'Europe. Les journaux affirment que l'action diplomatique de l'Allemagne entoure d'un cordon sanitaire tout le Sud-Est européen et que la collaboration militaire germano-roumaine assure la continuité de la production dans cette partie de l'Europe. Seule la Grèce n'a pas encore fait son choix. Quant à la Yougoslavie, dont les journaux qualifient l'attitude « d'incertaine », l'organe gouvernemental *Magyarorszag* croit qu'elle n'a aucune raison d'adopter une attitude inamicale à l'égard des puissances de l'Axe « puisque, par sa situation géographique, elle est prédestinée à une collaboration avec celles-ci ».

Le journal gouvernemental conclut que l'Europe du Sud-Est retrouve sa voie naturelle de collaboration avec les puissances de l'Axe, continuatrices du Saint-Empire romain-germanique.

Pour la sécurité de la navigation danubienne

Belgrade, 15 octobre. — Le journal officiel yougoslave publie aujourd'hui un décret créant auprès du ministère des affaires étrangères un « Comité pour la sécurité de la navigation sur le Danube » qui veillera sur la partie yougoslave du Danube, notamment les Portes de Fer. Le comité a un caractère consultatif. Il se compose de délégués des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, des finances et des communications. Le président du comité permanent est le délégué de la Yougoslavie auprès de la commission internationale du Danube.

LE MINISTRE RICCARDI A BERLIN

Notre envoyé spécial à la frontière italienne nous mande :

Le ministre italien pour les échanges et devises, M. Riccardi, a commencé à Berlin, avec le ministre de l'économie du Reich, Dr Funk, une série d'entretiens qui se prolongeront toute une année. Selon des correspondants des journaux italiens à Berlin, l'objet principal de ces conversations sera l'organisation de l'économie dans le nouvel ordre européen. Mais diverses questions concernant la production, les échanges, l'autarcie des deux puissances de l'Axe seront également abordées.

Toute la presse italienne reproduit un commentaire de la *Bœrsen Zeitung* selon lequel les idées de M. Riccardi au sujet de la procédure économique européenne cadrent parfaitement avec celles du Dr Funk. « Le ministre Riccardi, déclare le journal berlinois, appartient à la nouvelle école, qui juge possible de fonder un nouvel ordre économique non plus sur l'or, mais sur le travail et la production. Tout au plus, l'or conservera-t-il la fonction de corriger l'éventuel déséquilibre de la balance commerciale entre deux pays. Certains économistes allemands sont convaincus que l'on verra le jour où les pays détenteurs de l'or supplieront les pays qui n'en ont pas d'en reprendre une partie : mais ils essuyeront un refus. »

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Tchoung King, 15 octobre. — L'agence chinoise Central News annonce que les troupes japonaises qui s'étaient emparées le 13 octobre de Suan Cheng, au sud de Wouhou, en ont été chassées, au cours de la matinée suivante. D'autre part, après toute une nuit de combats violents, une contre-attaque chinoise a chassé l'ennemi de Hsing Tang, à 50 kilomètres au sud-ouest de Hang Tchéou. Enfin les troupes chinoises ont remporté un succès au sud-est de Nanchan, capitale de la province du Kiangsi.

Attentat contre des officiers japonais

Berlin, 15 octobre. — La radio allemande annonce de Shanghaï qu'un attentat a eu lieu, à Shanghaï, dirigé contre des officiers japonais qui circulaient en voiture. Des coups de feu ont été tirés contre leur automobile ; seul le chauffeur japonais a été légèrement blessé.

LA QUESTION DES FRONTIÈRES DE L'INDOCHINE ET DE LA THAILANDE

Berlin, 15 octobre. — On mande de Shanghaï au D. N. B. qu'en même temps qu'on enregistre une détente à la frontière orientale de l'Indochine où les troupes japonaises, selon une information de Hanoï, se prépareraient à se retirer par la voie ferrée en direction de Haïphong, l'intérêt du gouvernement indochinois se concentre sur la sécurité des provinces de la frontière occidentale sur lesquelles la Thaïlande fait valoir des prétentions.

Le gouverneur Decoux a l'intention de partir mercredi pour le Cambodge et l'Annam, afin d'y négocier avec les autorités locales et d'inspecter les ouvrages fortifiés de la frontière.

L'AIDE FINANCIÈRE BRITANNIQUE A LA CHINE

Londres, 15 octobre. — Interrogé à la Chambre des Communes sur le point de savoir si le gouvernement envisage d'accorder à la Chine un emprunt sous forme de crédits à l'exportation, semblable à celui qui lui a été accordé récemment, par le gouvernement américain, Sir K. Wood a déclaré qu'actuellement le gouvernement britannique n'envisageait pas d'accorder un nouvel emprunt à la Chine. Sir K. Wood a souligné cependant que la Chine avait déjà reçu une aide de la part de la Grande-Bretagne, sous forme de crédits à l'exportation. Comme le compte ouvert en livres sterling n'a pas été épuisé, a-t-il précisé, la question d'une nouvelle aide ne se pose pas, pour le moment.

LE DÉPART DES AMÉRICAINS D'EXTRÊME-ORIENT

Washington, 15 octobre. — L'ambassadeur des Etats-Unis à Tokio a été invité à se rendre au ministère japonais des affaires étrangères. Le communiqué publié à ce sujet précise que le gouvernement nippon voulait connaître les raisons qui ont poussé les autorités américaines à conseiller à leurs ressortissants habitant l'Extrême-Orient de quitter cette partie de l'Asie.

On ajoute à ce propos que des mesures viennent d'être prises afin d'empêcher les citoyens américains qui n'y sont pas appelés par des intérêts impérieux de se rendre en Extrême-Orient. On rappelle enfin que c'est aujourd'hui qu'entre en vigueur l'interdiction d'exporter au Japon certains produits métallurgiques américains.

LETTRE D'AFRIQUE DU SUD

L'Afrique noire britannique et la lutte anglo-italienne

De notre correspondant particulier

Le Cap, septembre.

L'Angleterre est incontestablement handicapée en Afrique par l'infériorité numérique de ses effectifs en lutte contre les forces italiennes. Ses troupes composées d'Anglais, d'Australiens, de Néo-Zélandais, de Rhodésiens, de Sud-Africains, d'Hindous, de Malais et d'éléments indigènes ne s'y élèvent probablement pas à plus de trois cent mille hommes.

La Grande-Bretagne ne trouve pas sur place, en Afrique, les moyens nécessaires pour assurer la défense de ses possessions sur ce continent. Pourtant leur population indigène est de plus de cinquante millions. Les blancs ne sont qu'une centaine de mille, dont 60.000 en Rhodésie du Sud, semi-dominion, qui a levé un nombre remarquable de troupes blanches. Ce chiffre exclut le Soudan anglo-égyptien, peuplé de cinq millions d'hommes, et l'Union sud-africaine, comptant près de huit millions de gens de couleur et deux millions de blancs. Bien encadrés et bien entraînés, les soldats noirs africains forment, on le sait, d'excellentes troupes. Mais l'Angleterre n'a recouru que dans une très faible mesure à la militarisation des indigènes de ses colonies. C'est un des domaines où sa politique coloniale se distingue le plus de celle de la France. Les colonies françaises contribuent dans une large mesure à leur propre défense et à celle de la France. Au contraire la Grande-Bretagne, comptant essentiellement sur sa marine pour sa protection et celle de son Empire et rejetant la méthode d'assimilation, répugne à la militarisation des indigènes, facteur d'européanisation trop rapide.

L'Union sud-africaine répugne à militariser ses gens de couleur

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas eu dans l'Afrique noire britannique quelques régiments indigènes encadrés par des Européens, mais ils étaient traditionnellement très peu nombreux. Au cours de ces toutes dernières années, en raison de la menace d'un conflit, ils avaient été légèrement augmentés et des forces indiennes avaient été stationnées en Afrique orientale. Depuis le début des hostilités, le recrutement des volontaires indigènes a été intensifié, mais il est fort lent dans tous ces immenses territoires, et les recrues manquent d'entraînement militaire et de cadres pour les instruire. Les troupes combattantes noires au service de l'Angleterre demeurent très faibles à l'heure actuelle, et la plupart des indigènes recrutés sont utilisés dans le service des transports et à des travaux militaires. Pendant la dernière guerre, qui s'échelonna sur plus de quatre ans, plusieurs dizaines de milliers d'indigènes travaillèrent à ce titre dans les armées anglaises.

L'Union sud-africaine est, de tous les territoires britanniques de l'Afrique, celui qui est susceptible d'apporter la plus forte contribution du point de vue des effectifs. Mais elle est absolument opposée à la militarisation de ses gens de couleur, laquelle, à ses yeux, pourrait menacer la suprématie des Européens, simple minorité, en les initiant à la guerre moderne : armes automatiques et aviation, et en leur donnant ainsi une puissance redoutable. « White South Africa » est le slogan qui rallie tous les Sud-Africains sans distinction de parti, obsédés qu'ils sont, d'une façon consciente ou inconsciente, par le « péril noir ». Les indigènes comme les métis sont soustraits à toute obligation militaire.

L'Union sud africaine a même critiqué très vivement la levée des troupes noires par les puissances coloniales. C'est un des griefs que l'on faisait souvent, dans ce pays, à la France, dont la politique indigène est d'ailleurs assez mal interprétée. L'Angleterre, qui n'avait pourtant recours à la militarisation des noirs, seulement sur une petite échelle, n'avait pas été épargnée, spécialement par les Africaners, surtout lorsqu'elle ouvrit, un peu avant la guerre, toutes les armes et les grades aux indigènes dans certains territoires de l'Afrique Orientale.

L'attitude de l'Afrique du Sud, en matière militaire, est un des aspects de sa politique de domination et d'autorité sur les gens de couleur. Les non Européens ne disposent dans tous les domaines, que de droits très réduits et sont toujours dans une position d'infériorité vis-à-vis des blancs, qui constituent une véritable aristocratie politique, économique et sociale. L'Union souhaite l'harmonie, voire l'identité, entre sa politique raciale et celle de tous les pays colonisateurs et spécialement de ceux établis au sud de l'Abyssinie et de l'Equateur considérés, en vertu d'une sorte de doctrine de Monroë panafricaine, comme faisant partie de sa zone d'influence. Elle se rend compte, en effet, qu'il lui sera difficile de maintenir sa politique autoritaire, si des méthodes plus libérales prévalent dans les territoires voisins.

Des corps de protection des pionniers et des travailleurs non-européens

L'Union, malgré la puissance militaire de l'Italie en Afrique et la menace qu'elle fait peser sur l'Empire britannique, ne s'est pas départie de cette politique et n'a pas puisé dans le grand réservoir d'hommes de couleur pour en faire des soldats. Elle a refusé l'offre des volontaires colorés désireux de servir dans ses forces armées. Malgré les discriminations et les inégalités dont ils sont l'objet, ils font preuve d'un grand loyalisme à l'égard de Georges VI, roi de l'Afrique du sud, de l'Empire britannique et du gouvernement sud-africain. Certains d'entre eux n'ont certes pas caché leur déception devant ce refus humiliant et le maintien des lois antiindigènes et antidémocratique par le Gouvernement du général Smuts, qui se fait gloire de lutter sur le plan international pour la cause des démocraties. Toutefois le service de volontaires de couleur dans des fonctions non combattantes a été accepté. Dès le début des hostilités fut constitué un corps de protection non européen encadré par des blancs pour préserver la sécurité des points stratégiques et des centres économiques vitaux du pays. Plus tard, des bataillons de pionniers et de travailleurs furent formés ; ils comprennent aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'hommes. Ce système a l'avantage de décharger les Européens de services qui absorbent, dans les autres pays, de nombreux effectifs : tous les blancs mobilisables peuvent se consacrer entièrement à des fonctions combattantes.

Il n'est pas question de conscription

On sait que près des deux tiers des Afrikaners (Boers), représentant plus de 50 % de la population, sont fermement opposés à la participation de l'Union à la guerre et encore plus à l'envoi de troupes sur des théâtres d'opérations extérieurs. Il n'est donc fait appel qu'à des volontaires pour porter appui à la Grande-Bretagne en Afrique. Pour la même raison, pendant la dernière guerre, la conscription fut écartée. Les contingents de volontaires blancs s'élevèrent à 136.000 hommes, dont 76.000 servirent en Europe et se distinguèrent sur le front français. C'était un chiffre imposant ; la population européenne était alors de 1,3 millions seulement. Le gouvernement s'était assigné ce même nombre dans les premiers mois qui suivirent les hostilités, bien que l'Union compte maintenant deux millions d'hommes. Il est encore assez loin d'être atteint, mais il sera peut-être dépassé si la guerre se prolonge.

Des divisions sud-africaines à la frontière de l'Ethiopie

Plusieurs divisions sud-africaines sont actuellement stationnées au Kenya et le long de la frontière d'Abyssinie, et dégageraient le Soudan anglo-égyptien menacé en prenant l'offensive.

La contribution de ce dominion, comme celle des autres d'ailleurs, demeure assez faible en raison de leur impréparation militaire.

Les nations britanniques pensent à l'avenir de leur autorité sur les noirs et elles préfèrent recruter des troupes de couleur dans l'immense réservoir humain de l'Inde, qui a fourni pendant la dernière guerre un million de soldats à la Grande-Bretagne. Mais celle-ci se heurte aujourd'hui à de sérieuses difficultés qui peuvent entraver, dans l'avenir, ce recrutement. L'insuffisance de matériel et d'équipement ne permet pas à l'Angleterre d'augmenter rapidement les effectifs de ses troupes africaines. L'industrie anglaise est surchargée de besognes. Mais l'aide américaine s'amplifie et la production de guerre des Dominions et même celle de l'Union sud-africaine et de l'Inde s'accroissent. Si la guerre se prolonge, le grave problème des effectifs se présentera dans des conditions moins défavorables et l'infériorité numérique de l'Angleterre en Afrique sera peut-être atténuée.

Charles-D. HÉRISSON.

EN U. R. S. S.

Renforcement de la discipline dans l'armée rouge

On mande de Moscou au D. N. B., le 15 octobre :

La *Krasnaïa Zviedzda*, organe de l'armée rouge, annonce que le commissaire du peuple à la guerre, maréchal Timochenko, a publié un ordre pour le renforcement de la discipline dans l'armée rouge. Commentant cet ordre, le journal attire l'attention sur le fait que l'U. R. S. S. est entourée par un monde capitaliste et que la situation internationale tendue oblige le pays à être constamment prêt.

La discipline militaire soviétique, ajoute la *Krasnaïa Sviezda*, oblige le soldat à respecter constamment le serment au drapeau, à remplir les prescriptions militaires et les ordres des supérieurs, et à manier avec soin le matériel militaire. Dans les cas d'insubordination, de résistance ou de violation consciente de la discipline et de l'ordre, le supérieur militaire a le droit de prendre toutes mesures appropriées, y compris l'usage des armes. Le non accomplissement d'un ordre est qualifié de crime qui sera jugé par la cour martiale. Les chefs qui ne feront pas montre d'esprit d'initiative et qui ne prendront pas les mesures nécessaires pour faire exécuter leurs ordres, seront passibles de la cour martiale.

AU JOUR LE JOUR

Les origines de M. Wilkie

Les Etats-Unis sont en pleine fièvre électorale. Les partisans de M. Roosevelt et ceux de M. Wilkie livrent leurs dernières batailles avant la grande journée du 4 novembre. Dans ce pays comme ailleurs, pour combattre l'adversaire et le déconsidérer aux yeux des électeurs, on n'hésite pas à fouiller dans son passé et à colporter à son sujet de petites histoires plus ou moins exactes. C'est ainsi qu'une dépêche de New-York au D. N. B. relatait un incident récent provoqué par la publication d'un pamphlet démocrate sur les origines du candidat républicain. Incident fâcheux d'ailleurs, puisque M. Edward Flynn, président du parti démocrate, dut présenter ses excuses à M. Wilkie et déclarer publiquement qu'il ne doutait pas le moins du monde que M. Wilkie ne fût « Américain cent pour cent ». Ainsi s'exprime la dépêche que *Le Temps* a reproduite hier.

Le concurrent de M. Roosevelt mérite-t-il effectivement d'être présenté aux électeurs comme un Américain cent pour cent ? N'en doutons pas, puisque c'est le chef du parti adverse qui l'affirme. Il faut cependant reconnaître que M. Wilkie n'est pas un Américain de vieille souche et qu'il ne descend nullement de ces fameux pionniers du *Mayflower* qui fondèrent la République du Nouveau-Monde. Reportons-nous en au témoignage de M. Wilkie lui-même.

Dans le remarquable discours qu'il prononça il y a quelques semaines à Elwood, son pays natal, après avoir accepté la candidature que lui avait offerte la convention du parti républicain, M. Wilkie fit en effet d'intéressantes confidences à ses concitoyens. Après avoir relevé que les Etats-Unis avaient donné à sa famille « sa première possibilité de vivre libre », il déclara :

« Les ancêtres de mon père et de ma mère, comme les ancêtres de millions d'Américains, vivaient en Europe centrale. C'étaient des gens humbles. Ils ne faisaient pas partie de la classe dominante ou des classes riches. Leurs possibilités étaient limitées par des lois arbitraires et par des distinctions de classes ».

Il ajouta que ses grands-parents avaient vécu en Allemagne et y avaient soutenu la révolution démocratique. Puis il donna les précisions suivantes sur sa mère et son père :

« Ma mère est née dans notre pays. Mon père avait trois ou quatre ans quand ses parents se fixèrent dans l'Indiana septentrional. C'était alors une forêt inexplorée. Pendant sa jeunesse, il contribua à percer cette forêt ; il étudia au collège méthodiste de Fort Wayne et il devint surintendant des écoles ici-même, à Elwood. Ma mère, elle aussi, était institutrice et lorsqu'ils avaient le temps ils étudiaient le droit. Je doute qu'aucune autre personne ait jamais apprécié ou aimé davantage ce pays ».

Donc M. Wilkie est le petit-fils d'émigrés d'Europe centrale. Mais dans cet immense creuset de races que sont les Etats-Unis il a suffi de deux générations pour transformer cet Européen en un pur Américain. Un Américain auquel ses parents, dans l'enseignement l'un et l'autre, inculquèrent un profond amour de sa nouvelle patrie. Car c'est encore M. Wilkie qui, dans sa profession de foi aux habitants d'Elwood, soulignait en ces termes la valeur de l'éducation reçue à l'école paternelle :

« En 1917, lorsque les Etats-Unis intervinrent dans la guerre mondiale, trois de leurs quatre fils partirent comme volontaires et endossèrent l'uniforme des forces américaines moins d'un mois après la déclaration de guerre. Ils ne refusèrent aucun sacrifice pour sauver l'Amérique de 1917 ».

Et il concluait :

« Dans un monde qui est encore plus plein de dangers, nous ne devons refuser aucun sacrifice nécessaire au salut de l'Amérique de 1940 ».

André PIERRE.

NOUVELLES DU JOUR

LA CRITIQUE DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Le secrétariat d'Etat à la guerre communique :

« Des études détaillées sur la guerre de 1939-1940 et en particulier sur les opérations qui se sont déroulées du 10 mai au 25 juin dernier paraissent depuis quelque temps dans la presse. Le secrétariat d'Etat à la guerre n'a pas voulu s'opposer à leur publication par respect du travail des informateurs sollicités eux-mêmes par les exigences de l'information. Il tient toutefois à préciser qu'au sujet de telles études : 1° Le visa de la censure n'en laisse pas moins à leurs auteurs leur entière responsabilité ; 2° En attendant le rassemblement de tous les témoignages et le dépouillement de toutes les archives, les conclusions et les jugements sont pour le moins prématurés. »

Le général Weygand à Tunis

Le général Weygand est arrivé hier, à Tunis, en avion venant d'Alger. Il a été reçu sur l'aérodrome d'El-Aouina par l'amiral Esteva, résident général, accompagné du général Audet, commandant les forces de Tunisie ; M. Lafond, délégué de la résidence ; M. Georges Picot, nouveau secrétaire du gouvernement ; M. Vimont, directeur du cabinet général ; M. Penard, chef du cabinet militaire et tout le personnel de la résidence. Un détachement de troupes avec drapeau et musique rendait les honneurs.

Après l'avoir passé en revue, le général Weygand a gagné la ville où il a déposé une gerbe au monument du 4e zouaves, puis a parcouru les grandes artères acclamé chaleureusement par une nombreuse foule de Français et de Tunisiens.

Dans le salon de la résidence, le général a reçu plusieurs personnalités notamment le premier ministre du Bey et le ministre de la plume, le consul général des Etats-Unis, le consul de Suisse, des officiers généraux et supérieurs, les directeurs de l'administration, les membres du grand conseil, les présidents des chambres de commerce et d'agriculture, différentes autorités musulmanes.

Le général a remercié ses interlocuteurs de leurs affirmations de loyalisme et a souligné devant chacun la nécessité d'une union pour le redressement français.

Les réceptions du maréchal Pétain

Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, a reçu hier, M. Carcano, ambassadeur de la République Argentine.

VIE ÉCONOMIQUE

Le ramassage des faînes et marrons d'Inde

Le ministère de l'agriculture communique :

En ces temps de restrictions chacun doit s'efforcer de tirer parti de toutes les ressources du sol de France. Ne manquez donc pas de ramasser et de faire ramasser par votre entourage les faînes, les glands et les marrons d'inde. Vous y trouverez votre profit. Les faînes, fruit du hêtre (ou fayard), contiennent en proportion notable une huile comestible d'un goût très fin. La récolte doit se faire lorsque le fruit commence à tomber. Etendez des toiles sous les arbres et secouez énergiquement les branches. Les glands comme chacun sait constituent un appoint appréciable pour l'alimentation du bétail.

On en extrait également un principe amer utilisable en savonnerie. Cette année les marrons d'Inde seront payés au moins 20 francs les 100 kilos ce qui est avantageux. Dès que vous en aurez récolté une certaine quantité mettez-vous en rapport avec le groupement des utilisateurs de marrons d'Inde à Commentry (Allier). Bien que le ramassage ait déjà été prescrit de grandes quantités sont restées sur place et seront perdues pour tous. Aucune négligence n'est permise dans les circonstances actuelles.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Suppression à dater du 1er novembre des trains spéciaux de réfugiés

Le ministère de l'intérieur, communique la note suivante :

Par communiqué du 9 octobre dernier, la direction des réfugiés a prévenu les réfugiés de la zone occupée non interdite que le bénéfice de la gratuité du transport et des allocations leur serait retiré à partir d'une certaine date voisine du 25 octobre, sauf en cas de force majeure rendant leur rapatriement impossible. Cette date est fixée au 1er novembre. A partir du 1er novembre, les trains spéciaux pour réfugiés seront supprimés.

Cependant les rapatriements pourront encore se poursuivre par les trains ordinaires, express ou rapides, mais aux frais des intéressés et après autorisation préalable des autorités d'occupation. La nécessité d'obtenir cette autorisation retardera donc les rapatriements ultérieurs et ceux-ci ne pourront s'effectuer que dans la mesure et au rythme permis par les autorités d'occupation.

D'autre part en ce qui concerne les retours par la route, il ne sera plus délivré de certificat de rapatriement. Aussi la direction des réfugiés recommande-t-elle aux personnes originaires de la zone occupée non interdite de regagner leur domicile.

EN SUISSE

Des universités de campagne pour les internés militaires

Berne, 15 octobre. — Des Universités de campagne vont être créées en Suisse à l'intention des internés militaires. Il y a actuellement plus de 500 universitaires, la plupart étudiants, parmi les internés militaires en Suisse. Afin de donner à ces jeunes gens la possibilité de continuer, voire de terminer leurs études pendant leur internement, il a été décidé de créer à leur intention des camps spéciaux où ils seront groupés par Facultés. Dans une ambiance propice au travail intellectuel, ils recevront l'enseignement de professeurs et intellectuels internés également et aussi, dans une large mesure, de professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale et des Universités suisses. En outre, celles-ci ouvriront aux étudiants internés les ressources de leurs bibliothèques.

Ces Facultés de campagne, dont le fonctionnement est prévu pour la fin du mois d'octobre, seront dirigées par un professeur doyen. Les étudiants seront soumis à la discipline militaire. Pour l'organisation des études, le commissaire fédéral à l'internement a fait appel au concours de la Fédération européenne de secours aux étudiants, qui s'acquittera de sa tâche en collaboration étroite avec les Universités suisses et des représentants diplomatiques des pays intéressés. D'autre part, le service d'entr'aide intellectuel et moral aux internés vient de réunir 110 représentants des camps de la région de Thungovie, qui ont étudié les questions d'ordre pédagogique, technique, agricole et économique.

LA VIE A PARIS

N'était l'absence, sur la chaussée, de tout véhicule public et de la plupart des voitures particulières, la Capitale aurait retrouvé son habituelle animation.

Dans les principales artères, aux abords des grands magasins, la foule se presse, dense. Presque toutes les stations du métro sont ouvertes et les trains se succèdent maintenant avec une fréquence qui correspond au très important trafic de voyageurs.

Quelques journaux qui récemment paraissaient encore en zone non occupée ont rejoint leur imprimerie parisienne. Leur publication a reçu, semble-t-il, l'approbation de leurs habituels lecteurs.

Les arrêtés concernant les juifs édictés par les autorités occupantes ont déjà eu pour conséquence d'amener certains commerçants à apposer sur la vitrine de leur magasin de petits placards libellés comme suit : « Maison authentiquement française » ou encore : « Le propriétaire est ancien combattant ».

Sur d'autres boutiques s'étalent également des affiches mais qui, celles-là, furent apposées par la préfecture de police. On y lit que Monsieur X... a été condamné à une amende et à la fermeture de son magasin pendant quinze jours ou un mois pour hausse illicite des prix.

Les grands concerts : la Société du Conservatoire, actuellement dirigée par l'un des meilleurs chefs d'orchestre du moment, M. Munsch, Colonne, Lamoureux, Pasdeloup, reprennent leurs auditions dominicales. Ils sont suivis avec le plus grand intérêt par les mélomanes parisiens qui fréquentent, plus nombreux que jamais, les salles de concert. Beethoven, Brahms, Liszt, Schubert, Ravel, Debussy, autant de noms véritablement glorieux voisinent sur des programmes, qui, pour l'instant, ne comportent encore aucune œuvre inédite.

L'Opéra retrouve la vogue qu'il avait connue pendant les années dites de prospérité, durant lesquelles les voyageurs étrangers se rendaient en foule à notre Académie nationale de musique, moins pour écouter une œuvre lyrique que pour admirer les beautés architecturales du Palais Garnier. Aujourd'hui, à chaque représentation, la salle est à nouveau pleine mais le public a changé. Il est composé pour les deux tiers par des militaires ou civils allemands (il n'est pas rare qu'un officier loue, pour l'agrément de ses soldats, plus de mille places à la fois).

L'Opéra vient de reprendre une des œuvres les plus marquantes du répertoire français, *Castor et Pollux*. On sait que M. Rouché, lorsqu'il prit la direction de notre premier théâtre lyrique, avait mis tous ses soins et déployé un goût certain pour monter cet ouvrage empreint d'une si émouvante noblesse.

Les autres théâtres de la capitale qui reprennent surtout les principales pièces de l'hiver dernier connaissent un succès plus modeste. On n'y rencontre d'ailleurs que fort peu de représentants de l'autorité occupante.

Les cinémas, à part de rares exceptions, projettent eux aussi d'anciens films dont la popularité d'antan ne semble pas devoir se répéter.

Les Parisiens férus de peinture (il en reste) ont l'occasion d'oublier un moment les tourments de l'heure et de retrouver l'ambiance élégante et feutrée des grands vernissages. Il y a peu de jours eut lieu l'ouverture, rue Royale, d'une Exposition très vivante, variée, témoignant du plus judicieux éclectisme. Les artistes aux réputations chevronnées : Céria, Vergé, Sarrat, Daragnès, Marie Laurencin voisinent avec des illustrateurs fantaisistes : Chas-Laborde, Germaine Labaye, Touchagues cependant que d'autres peintres plus rares, Boussingault, Durey, Galanis, Roger Wild donnent à cette manifestation sa véritable signification.

Comment pourrons-nous adoucir la température hivernale ? C'est pour bien des Parisiens, surpris par les froids précoces qui sévirent aux premiers jours d'octobre, une question à l'ordre du jour.

Le problème du chauffage se pose en effet avec acuité. Chacun obtiendra sans doute du charbon mais en quantité limitée et à une date encore indéterminée avant laquelle le froid aura sans doute fait subir ses morsures.

Nombreux sont ceux qui recherchent dès maintenant une solution pratique dans l'adaptation économique de l'électricité au chauffage. Les magasins d'appareils électriques sont envahis par une clientèle pressée mais déjà les radiateurs sont rares.

En fin de compte les Parisiens seront sans doute amenés à suivre le conseil qui leur a été donné : de chauffer surtout la pièce principale de leur appartement. Là, famille et amis pourront se réunir et reconstituer les veillées d'autrefois autour de l'âtre.

F. L. B.

A PROPOS DES PROVINCES FRANÇAISES

Nous avons reçu la lettre suivante :

Toulouse, 30 septembre

Monsieur le directeur,

Dans le *Temps* du 29 septembre, vous abordez très heureusement la question des provinces. Le sujet intéresse beaucoup plus de personnes que l'on ne croit. Les articles qu'y consacra pour la Provence, en juillet, M. Barladier, dans le *Sémaphore* l'ont prouvé. Personnellement, en tant que régionaliste ayant bataillé vingt ans pour la réforme annoncée par le Maréchal, cela constitue un problème essentiel.

Je me permets de vous adresser cette lettre à propos d'un exemple que vous citez dans votre premier article, « Quant au gouvernement du Languedoc, qui s'étend de Toulouse jusqu'à Nîmes et au Puy, il est une création *artificielle* de François Ier » dites-vous.

Pas si artificielle que cela. J'ignore quel fut le souci de François Ier, mais ce que je sais c'est que le *Languedoc* est une entité ethnique bien définie. Vous savez que la langue d'oc se divise en quelques grands dialectes, comme jadis la langue grecque : *gascon*, entre Garonne, Pyrénées et Océan, pays basque excepté ; *provençal*, entre Rhône, Alpes et Méditerranée ; *auvergnat* et *limousin*, au nord ; *catalan*, au sud. Et, de la Garonne au Rhône, jusqu'au Puy, *languedocien*.

Ceci pour souligner l'intérêt qu'il y aura, au cours du travail, certainement long, de la constitution des provinces, à faire appel aux éléments ethniques et à cet élément ethnique par excellence, la langue locale. Cette question de la langue locale touche d'ailleurs à l'enseignement. Naguère j'ai eu l'occasion d'adresser à votre collaborateur M. Henriot, à la suite de son article sur le livre de Gachon et l'humanisme paysan, quelques réflexions sur ce point. Je n'abuserai pas de vos instants en développant de nouveau mon point de vue, qui est dans la ligne de l'enseignement mistralien. Le Maréchal vient de désigner Mistral comme l'un des maîtres de la France nouvelle. Je souhaite que les divers aspects de l'enseignement mistralien imprègnent les réformes qui se dessinent.

Docteur Girard.

× × ×

Nous remercions M. Girard de ses remarques intéressantes et nous les plaçons bien volontiers sous les yeux de nos lecteurs. Nous ne pouvons toutefois nous déclarer entièrement d'accord avec lui. Et d'abord nous ferons une réserve en ce qui concerne l'expression « entité ethnique ». L'expression « entité linguistique » serait, nous semble-t-il, plus exacte. C'est d'ailleurs ce qu'indique la suite même des observations de M. Girard. Est-il au reste bien sûr que les limites du parler languedocien coïncident avec celles de l'ancien gouvernement du Languedoc ? Le dialecte du Vivarais s'apparente plus au provençal qu'au languedocien, celui du Puy se rattache à l'auvergnat et au limousin. En revanche, les patois de l'Aveyron et de la Lozère, qui faisaient partie du gouvernement de Guyenne et Gascogne sont fort voisins du languedocien. Est-il nécessaire d'ajouter que les circonscriptions de l'ancienne monarchie ont été tracées sans tenir compte des considérations de langue locale ? Les anciennes unités féodales elles-mêmes se sont constituées pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la géographie linguistique. Il suffit à cet égard d'évoquer l'exemple de la Bretagne, mi-partie française, mi-partie bretonne. La Bretagne fut cependant dans l'ancienne France une des principautés féodales le plus solidement constituées.

REVUE DE LA PRESSE

Les Allemands en Roumanie

Dans le *Journal des Débats*, M. Pierre Bernus commente, en ces termes, l'arrivée en Roumanie de la mission militaire allemande :

L'explication officielle allemande permet de dire que le Reich a l'intention de faire de l'armée roumaine, encadrée ou du moins instruite par ses soins, un instrument militaire puissant. Le fait de la constitution de cette force militaire, en contact étroit avec l'armée du Reich, dans cette partie des Balkans, à proximité de l'Asie est, en lui-même, important et caractéristique. Il est naturel qu'il suscite vivement l'attention des pays voisins, notamment de la Turquie.

Au surplus, l'action des puissances de l'Axe, en particulier de l'Allemagne, s'étend à tous les domaines. Politiquement, économiquement et militairement, la Roumanie va être subordonnée, d'une façon de plus en plus étroite, à la direction de Berlin. Cette situation, conséquence logique des événements de ces derniers mois, est évidemment significative.

Le temps des privations

Sous ce titre, M. Lucien Romier écrit dans le *Figaro* :

Sauf une faible minorité qui ne peut perdre certaines habitudes par vice de nature ou par stupidité présomptueuse, le peuple français, aujourd'hui, est dévoué à son propre salut. Toutes les fois qu'on lui parlera le langage de la simple bonté et de la rude franchise que le maréchal Pétain sut employer à l'heure de notre effondrement, ce peuple non seulement suivra ses gouvernants, mais les aidera de son entière bonne volonté. Il accepte sans emphase les sacrifices les plus douloureux. Il supportera ses privations et ses peines avec d'autant plus de tenue qu'on lui donnera mieux l'occasion de les raisonner : car c'est un peuple raisonnable et raisonneur, il ne saurait changer de caractère.

Ses vrais soupçons sont les mêmes aujourd'hui, mais naturellement avec une terrible meurtrissure en plus, qu'ils étaient naguère. Il craint ce que la bureaucratie, la fraude et le privilège peuvent ajouter inutilement à ses privations.